

FNMNS

CENTRE NATIONAL DE FORMATION

Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport

Secourisme - Sauvetage aquatique - Enseignement du sport - Sauveteurs Secouristes Travail - Formateurs

Association déclarée à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, comme organisme de formation
Statuts déposés le 08/02/2008 à Nancy, avec parution sous le n° 20080012 au journal officiel.

DOSSIER D'INSCRIPTION



A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT
« PEDAGOGIE APPLIQUEE
CONCEPTION ET ENCADRMENT D'UNE
ACTION DE FORMATION »

(CEAF)

DU 19 AVRIL AU 24 AVRIL 2021
LA TRANCHE SUR MER

CNF - FNMNS – Maison des Sports – 13 Rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

☎ 03.83.18.88.37 📠 03.83.18.87.58 Courriel : cnf.fnmns@orange.fr

REGLEMENT INTERIEUR A OBSERVER LORS DES FORMATIONS

ARTICLE 1 : Toute personne suivant une formation au sein du CNF de la FNMNS est couvert par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.

ARTICLE 2 : Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet. Ce dossier est à envoyer au CNF de la FNMNS - Maison des sports 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE.

ARTICLE 3 : Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui lui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation.

ARTICLE 4 : Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise.

ARTICLE 5 : Toutes convocations, renseignements, informations, et conseils seront transmis par INTERNET (mail). Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.

ARTICLE 7 : Le CNF s'engage à donner fournir les RIF RIC correspondant à l'unité d'enseignement visée.

ARTICLE 8 : Toute formation commencée est due sauf empêchement majeur apprécié par le bureau directeur du CNF.

ARTICLE 9 : L'inscription à la formation fera l'objet d'un **dépôt de garantie** d'un montant de 700 € en chèque et par personne. En cas d'annulation d'inscription, la somme sera encaissée et non remboursé à partir de 15 jours avant le début de la formation.

ARTICLE 12 : En cas de non respect du présent règlement, le bureau directeur du CNF se réserve le droit de prononcer l'exclusion de l'adhérent sans aucun remboursement.

Signature du candidat

↳ Pré-requis

Cette unité d'enseignement est accessible à toute personne titulaire de la formation de Formateur de Formateurs et à jour de la formation continue.

↳ Composition du dossier pour le CEAF

- 1 photo d'identité
- 1 bulletin d'inscription (ci-joint)
- 1 Copie de la PAE FDF et de l'attestation de formation continue.
- 1 règlement intérieur signé
- 1 chèque de dépôt de garantie pour la formation d'un **montant de 900 €**

↳ Lieu de formation

CENTRE DE MER BELLEVUE, avenue de l'Atlantique 85360 LA TRANCHE-SUR-MER

Début du stage : **Jeudi 15 avril à 9h00**

Fin du stage : **Lundi 19 avril à 17h00**

↳ Matériel à prévoir

Vous serez en possession du matériel suivant :

- ✓ Un ordinateur portable dans la mesure du possible (Plus que nécessaire)
- ✓ Crayon
- ✓ Bloc note
- ✓ Papier
- ✓ Crayon
- ✓ Surligneur et tout le matériel que vous trouverez utile
- ✓ Clé USB

↳ Tarif

Pension complète (sauf hébergement la veille et le lendemain si besoin)

	CEAF
Membres de la FNMNS Pension complète	900 euros
AUTRES Pension complète	1000 euros
Arrivée la veille	?

↳ Objectif du stage

À la fin de la formation à l'unité d'enseignement « CEAF », l'apprenant sera capable :

- D'analyser les besoins en formation à partir d'enquêtes sur le terrain pour définir les actions de formation nécessaires.

- De concevoir, à partir de compétences fixées par voie réglementaire, émanant d'une autorité d'emploi ou résultant d'une enquête de terrain, une action de formation en élaborant un référentiel de formation respectant les règles de pédagogie générale et les conditions d'apprentissage propices à la construction des savoirs nécessaires aux compétences visées.

- De concevoir, pour chaque étape de la progression issue d'un référentiel de formation, les outils pédagogiques permettant, sur la base de critères et d'indicateurs, de mesurer l'atteinte des objectifs.

- D'organiser une action de formation dans un cadre contraint au plan administratif, logistique et parfois financier, dans le respect des dispositions réglementaires et sur la base de référentiel de formation et de certification validés par son autorité d'emploi.

- De diriger, de coordonner et d'animer une équipe pédagogique, dans le cadre d'une action de formation, afin d'en garantir sa réalisation selon les préconisations définies par son autorité d'emploi.

↳ Durée de la formation

La durée minimale est fixée à 40 heures pour le CEAF

↳ Compétences et jury

La formation à cette unité d'enseignement est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est fixée par l'autorité d'emploi assurant la formation.

Cette équipe pédagogique est composée de formateurs, dont l'un est nommé comme responsable pédagogique par son autorité d'emploi.

Chaque membre de l'équipe pédagogique doit être détenteur du certificat de compétences de « formateur de formateurs » ainsi que du certificat de compétences de « conception et encadrement de formation ».

L'évaluation sommative de l'apprenant est réalisée de façon continue et porte sur :

- sa maîtrise des compétences de formateur telles que définies en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé, d'une part ;
- sa capacité à contextualiser les compétences précitées au domaine particulier de la formation de formateurs.
- élaborer une action de formation à visée certificative ;
- Encadrer une équipe pédagogique lors de la réalisation d'une action de formation.

L'évaluation de certification, obligatoirement associée à l'évaluation sommative, s'effectue en fin de formation. Elle atteste de l'atteinte par le participant de l'ensemble des compétences figurant en annexe I de l'arrêté du 17 août 2012.

[Arrivée des stagiaires](#)

Pour les personnes arrivant la veille et partant le lendemain de la formation, si vous souhaitez que nous vous réservions une nuit supplémentaire, il est impératif de réserver cette prestation par courriel au secrétariat du centre national de formation en le précisant sur votre bulletin d'inscription, le montant de cette prestation supplémentaire est de 34 €

Pour tous renseignements administratifs :

Tél : 03.83.18.88.37

E-mail : cnf.fnmns@orange.fr

Clôture des inscriptions le 1er avril 2021

Un nombre minimum de 08 stagiaires est nécessaire pour maintenir la formation

Un dossier incomplet peut entraîner le refus du candidat à la formation.